Méthodologie détaillée des Corbeilles 2017

Corbeille d'Or (un an) et Corbeille Long Terme (5 ans) récompensant les gammes des grandes banques et des filiales bancaires des assureurs.

Pour établir l'univers de fonds concourant aux Corbeilles, nous relevons la gamme de fonds présentée sur le site internet de chaque établissement au mois de janvier de l'année. Ainsi, nous avons la garantie que les fonds notés sont effectivement proposés aux clients.

Chaque fonds est classé dans une catégorie, en fonction de son indice de référence pour les produits purs. Les fonds diversifiés font l'objet d'un traitement à part. Ils sont classés parmi les fonds diversifiés, et regroupés en sept familles (prudent, défensif, équilibré, dynamique, offensif, flexible, patrimonial) selon leur indice de référence. Tous les fonds sont ensuite notés selon leur performance de façon relative par rapport aux performances des autres fonds de sa catégorie. L'attribution des notes fait l'objet d'une répartition selon une loi normale.
Cette année, 16 catégories disposant d'au moins vingt-trois fonds ont été retenues sur un an et cinq ans : Actions Amérique du Nord général, Actions Europe général, Actions Europe petites capitalisations, Actions zone euro général, Actions zone euro larges capitalisations, Actions zone euro petites capitalisations, Actions France général, Actions France larges capitalisations, Actions France petites capitalisations, Actions internationales général, Actions Japon général, Actions marchés émergents général, Obligations à haut rendement, Obligations internationales, Obligations zone euro général et Obligations zone euro moyen terme.

Les performances des fonds sont relevées du 30 juin 2016 au 30 juin 2017 pour la Corbeille d'Or et du 29 juin 2012 au 30 juin 2017 pour la Corbeille Long Terme.

Chaque société se voit attribuer une note moyenne sur les actions, les diversifiés, les obligations et les fonds éligibles au PEA. Gammes actions, diversifiés et « PEA » donnent lieu à la remise d'un prix de la meilleure gamme sur un et cinq ans. Deux conditions pour cela : les gérants doivent proposer au moins deux (diversifiés) ou quatre (actions et PEA) catégories et afficher des performances positives pour au moins la moitié des produits notés.
La Corbeille d'Or et la Corbeille Long terme correspondent, elles, à la note globale composée de 80 % de la note actions et 20 % de la note obligataire. Les conditions : offrir au moins quatre fonds dans autant de catégories différentes, dont un fonds obligataire minimum.

Méthodologie Corbeilles Sociétés de gestion, récompensant la gestion des sociétés de gestion :

La Corbeille Société de gestion rassemble tous les acteurs de la gestion d'actifs. En revanche, nous ne prenons pas en compte l'ensemble de leurs fonds, en ne sélectionnant que les produits disponibles sur les grandes plates-formes de distribution en ligne à des conditions tarifaires négociées (Boursorama, Fortuneo) ou référencés dans les contrats d'assurance vie de la plateforme Axa Thema, auxquels nous avons ajouté les fonds disponibles dans les réseaux, déjà notés dans notre Corbeille d'Or et Corbeille Long Terme. Cette méthode nous permet de ne conserver que les fonds faciles d'accès et ainsi de réduire l'univers des fonds éligibles à la Corbeille Sociétés de gestion. Nous sommes en effet passés d'une base de 20 000 fonds à près de 2 500.
Face à la multiplication des produits lancés par les gestionnaires, nous voulons rendre notre prix plus utile aux épargnants, en nous limitant volontairement aux fonds réellement accessibles.

Une fois le tri effectué, la méthode utilisée reste proche des Corbeilles réseaux. Les fonds sont classés dans des catégories en fonction de leur indice de référence pour les produits purs, tandis que les fonds diversifiés sont étudiés séparément, comme pour les réseaux.
Chaque fonds est ensuite noté sur un an et sur cinq ans en fonction de sa performance, et aussi de la moyenne et de l'écart type de sa catégorie. Le nombre de catégories notées est plus large, correspondant à une clientèle plus avertie. Cette année, 22 catégories disposant d'au moins vingt-trois fonds ont été retenus sur un an et cinq ans : les 16 des Corbeilles réseaux, ainsi que Actions Amérique du Nord couvert, Actions Asie Hors Japon, Actions Chine, Actions secteur immobilier, Obligations Marchés Emergents Général et Obligations Zone Euro court terme.
Pour concourir, une société de gestion doit disposer d'au moins quatre fonds dans autant de catégories différentes, dont au moins un fonds obligataire. Pour chaque société, une note moyenne a été attribuée sur les actions, les obligations et les diversifiés. Gestions actions, PEA et diversifiés donnent lieu à la remise d'un prix de la meilleure gestion sur un ou cinq ans, à condition que la moitié des produits notés affichent des performances positives. La note générale correspond à la moyenne des notes obtenues dans les catégories actions et obligations, pondérée par un ratio de 80 % pour les produits actions contre 20 % aux fonds obligataires.

<u>Corbeilles de l'Epargne salariale : une philosophie inspirée des Corbeilles Or et Société de gestion, sur un périmètre spécifique.</u>

Catégorisation : chaque FCPE reçoit une catégorie Mieux Vivre Votre Argent en fonction de son indice de référence. Les fonds actions affichant une part de titres solidaires sont classés dans une catégorie à part. En revanche, les fonds diversifiés sont affectés à l'un des profils existants (défensif, prudent, équilibré, dynamique, offensif, flexible, patrimonial) en fonction de leur indice de référence ou de leur allocation cible y compris s'ils investissent pour partie dans des titres solidaires.

Notation : les fonds sont notés en fonction de leurs performances et de celle des autres fonds de leur catégorie selon une répartition de loi normale des performances. La population prise en compte pour la notation est commune FCPE et FCP/Sicav depuis 2012. Ceci permettra de noter davantage de catégories puisque les populations seront plus importantes (pour rappel une catégorie doit compter au moins vingt-trois individus pour être notée).

La note finale d'un établissement sera composée à 80 % des notes obtenues par ses fonds de catégories diversifiées et à 20 % par ses fonds monétaires. Pour concourir, il faut donc disposer d'au moins un fonds monétaire et d'au moins deux fonds profilés, dans deux catégories distinctes. Les fonds « purs » actions sont notés et récompensés à part.